Informations sur les données:

| Informations sur les données: | |
|-------------------------------|---|
| Titre | Riziculture |
| Résumé | Les émissions de gaz à effet de serre (GES) imputables à la riziculture sont constituées de méthane issu de la décomposition anaérobie de la matière organique dans les rizières. Ces données sont calculées selon le niveau 1 des Lignes directrices révisées de 1996 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES (GIEC, 1997) et les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux de GES (GIEC, 2000); disponibles par pays, avec une couverture mondiale et relatives à une période partant de 1961 à nos jours, avec des mises à jour annuelles, et des projections à l'horizon 2030 et 2050. |
| Complément | Ce domaine contient des données sur les émissions de GES, les facteurs d'émission associés et les données d'activité sous-jacentes. Les données FAOSTAT sur les émissions sont des estimations de la FAO et ne coïncident pas avec les données de GES déclarées par les pays membres à la CCNUCC. La base de données est avant tout un service destiné à aider les pays membres à évaluer et à déclarer leurs émissions, ainsi qu'une référence internationale utile. Les données sur les émissions de FAOSTAT sont diffusées publiquement afin de faciliter un feedback continu des pays membres. |
| Date de création | 2012 |
| Dernière mise à jour | 2013 |
| Type de données | Changement climatique - Gaz à effet de serre |
| Catégorie | Environnement |
| Période | De 1961 à nos jours; projections à l'horizon 2030 et 2050. |
| Périodicité | Annuelle |
| Couverture géographique | Mondiale |
| Unité spatiale | Pays |
| Langue | Multilingue (EN, FR, ES) |

Informations sur la méthodologie et la qualité:

Méthodes et traitement

Les émissions de GES imputables à la riziculture sont constituées de méthane (CH₄) émis par la décomposition anaérobie de la matière organique dans les rizières. Les données FAOSTAT sont calculées selon le niveau 1 du GIEC, 1997 Vol. 3, chap. 4 et GIEC, 2000, chap.4

Les émissions sont estimées au niveau de chaque pays, en utilisant la formule:

Emission = A * EF

Emission = émissions de GES en g CH₄ m⁻² an⁻¹;

A = données d'activité, représentant la superficie de riz paddy récoltée chaque année en m^{-2} (1);

EF = facteurs d'émission par défaut du GIEC, niveau 1, en g CH₄ m⁻² an⁻¹ (2).

(1) Les statistiques des surfaces des pays sont désagrégées en régimes irrigués, pluviales et hydriques d'altitude, utilisant des pourcentages par défaut du GIEC, 1997, Vol. 3, chap. 4, onglet 4.11. Pour le période 1961-présent, les données d'activité sont prises directement de FAOSTAT. Les projections des données d'activité pour 2030 et 2050 sont calculées par rapport au niveau de référence, défini comme la moyenne de 2005 à 2007 des données d'activités FAOSTAT correspondantes, et en appliquant les taux de croissance (pourcentages) issus des études prospectives de la FAO (Alexandratos and Bruinsma, 2012). Les projections de la FAO utilisées couvrent quelques 140 pays. Pour les autres pays, les projections des données d'activité prennent le même taux de croissance que

leurs pays voisins.

- (2) Les valeurs EF saisonnières intégrées sont spécifiées pour les principaux pays producteurs de riz dans les Lignes directrices (GIEC, 1997: Vol. 3, chap. 4, onglet 4.13). Concernant les pays n'ayant aucune valeur par défaut pour EF, la stratégie appliquée est la suivante: pour l'Asie, les pays sont affectés d'un EF moyen à surface pondérée (15,7 g CH₄m⁻² an⁻¹); dans toutes les autres régions, les pays sont soit affectés d'une valeur EF du GIEC déclarée pour un pays voisin, quand celle-ci existe, soit affectés d'une valeur EF globale par défaut du GIEC (20 g CH₄m⁻² an⁻¹). En outre, les valeurs EF saisonnières intégrées sont encore modifiées par l'application d'un facteur d'échelle sans dimension pour le régime hydrique (i) et d'un facteur de correction sans dimension pour les amendements organiques (ii).
- (i) Les facteurs d'échelle pour le régime hydrique des rizières (GIEC, 1997: Vol 3, chap. 4, onglet 4.12) sont dans la gamme 0-1. Spécifiquement pour tous les pays, un facteur d'échelle de 0.7 est utilisé pour la riziculture pluviale et de 0 pour la riziculture d'altitude ou de conditions sèches (GIEC, 2000: onglet 3, page 403).
- (ii) Le facteur de correction pour les amendements organiques a comme valeur par défaut 2 pour tous les pays, ce qui correspond à l'hypothèse que 40% des agriculteurs utilisent des amendements organiques (GIEC, 2000: Tab. 3, page 403).

Les facteurs de conversion sans dimension utilisés sont:

- 10⁻⁴, pour convertir les données d'activité de m⁻² en ha;
- 10⁻⁹, pour convertir les émissions de g CH₄en Gg CH₄; et

PRG- CH₄= 21 (Potentiel de Réchauffement Global à l'horizon temporel de 100 ans), pour convertir Gg CH₄en Gg équivalent CO₂. (GIEC, 1996, Résumé technique, Tab.4, page 22).

Le domaine de la riziculture contient les catégories de données suivantes, disponibles par téléchargement: les émissions de GES par pays à la fois en Gg CH₄et Gg équivalent CO₂; les facteurs d'émission implicites; et les données d'activité. Les données sont disponibles pour tous les pays et territoires, ainsi que pour des agrégations régionales standards de FAOSTAT, et des groupes de pays visés à l'Annexe I et non visés à l'Annexe I. La période de données court à partir de 1961 à nos jours, avec des mises à jour annuelles, et des projections à l'horizon 2030 et 2050.

Les incertitudes dans les estimations des émissions de GES sont dues aux incertitudes des facteurs d'émission et des données d'activité. Celles-ci peuvent être liées, entre autres, à la variabilité naturelle, aux fractions de partitionnement, aux lacunes de couvertures spatiales ou temporelles, à l'agrégation spatiale. Dans le cas de la riziculture, des informations plus détaillées sont disponibles dans les Lignes directrices (GIEC, 2000: Chap. 4, section 4.9.1.6).

Références

Alexandratos, N. and J. Bruinsma. 2012. World agriculture towards 2030/2050: the 2012 revision. ESA Working paper No. 12-03. Rome, FAO.

IPCC. 1996. Climate Change 1995 - The Science of Climate Change: Contribution of Working Group I to the Second Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Cambridge.

IPCC. 1997. Revised 1996 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories, OECD, Paris.

IPCC. 2000. Good practice guidance and uncertainty management in national greenhouse gas inventories. In: J. Penman et al. (Eds.), IPCC National Greenhouse Gas Inventories Programme, Technical Support Unit, Hayama, Japan.

IPCC. 2002. Background Papers, IPCC Expert Meetings on Good Practice Guidance and Uncertainty Management in National Greenhouse Gas Inventories. IPCC-NGGIP, p.399-

| | 417. |
|---------------------------------|---|
| Méthode de collecte des données | Calculé |
| Complétude | 100% |
| Liens | www.fao.org/climatechange/micca/ghg/ www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/ |

Informations sur la distribution:

PropriétaireFAOFournisseurFAOSourceFAO

Droits de reproduction

Le contenu de la page web www.fao.org ainsi que des sites et des pages spécifiques qui y sont rattachés (ci-après dénommés collectivement «le site web de la FAO») est protégé par le droit d'auteur. Afin d'assurer une large diffusion de ses informations, la FAO s'attache à donner libre accès à ce contenu et encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations textuelles, des produits multimédia et des données présentés. Sauf indication contraire, le contenu peut être reproduit, imprimé et téléchargé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit ni déclaré ni sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

La FAO encourage le libre usage des communiqués de presse affichés sur son site web et la reproduction de ces textes n'est assujettie à aucune autorisation formelle.

Toute demande relative aux droits de traduction et d'adaptation, ainsi qu'à la revente et autres droits d'exploitation commerciale, est à adresser par courriel à copyright@fao.org ou à présenter lors du téléchargement au moyen du formulaire en ligne de demande d'autorisation.

Référence FAO. 2013. FAOSTAT Emissions Database

http://faostat.fao.org/

Remerciements La Base de données sur les émissions de FAOSTAT a été produit par le projet "Suivi et

évaluation des émissions de GES et du potentiel d'atténuation en agriculture" (MAGHG) du Programme MICCA, avec un financement généreux des gouvernements de la Norvège et de

l'Allemagne, fonds fiduciaires GCP/GLO/286/GER et GCP / GLO / 325/NOR.